

Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Titre 8 et Livre V)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation
d'une nouvelle unité de valorisation de métaux nobles et spéciaux
sur la commune de Virey-le-Grand, ZAC Saôneor – 584 rue du Lieutenant Putier.**

PETITIONNAIRE : SASU AEROMETAL, ZA du Bourg, 71590 GERGY,

OBJET DE LA DEMANDE :

Demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'une nouvelle unité de valorisation de métaux nobles et spéciaux sur la commune de Virey-le-Grand, ZAC Saôneor – 584 rue du Lieutenant Putier.

Rubriques ICPE : n° 2791-1, 2718-1 et 2790 de la nomenclature des installations classées

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement projeté figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairies de Virey-Le-Grand, Fragnes-la-Loyère, Champforgeuil, Crissey, Sassenay et Chalon-sur-Saône, ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Grand Chalon.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Clarisse MAILLET, directrice générale d'AEROMETAL (mail : clarisse-maillet@aerometal.fr tél : 03 85 98 98 98).

DUREE DE L'ENQUETE :

du lundi 4 décembre 2023 à 8h00 au vendredi 5 janvier 2024 à midi, soit 33 jours

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

Dans les communes de Virey-Le-Grand, Fragnes-la-Loyère, Champforgeuil, Crissey, Sassenay et Chalon-sur-Saône (Le rayon d'affichage est de 2 km) ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération du Grand Chalon et sur le lieu d'implantation du projet.

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr>

et le cas échéant sur le site internet des mairies concernées et de la communauté d'agglomération du Grand Chalon.

DEPOT DU DOSSIER (papier et version numérique)

- Version papier

En mairie de Virey-Le-Grand où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, **dans le respect des consignes sanitaires** :

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Virey-Le-Grand, ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin de l'enquête, soit le vendredi 5 janvier 2024 à midi. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire (<https://www.saone-et-loire.gouv.fr>).

Toutes les remarques reçues après le vendredi 5 janvier 2024 à midi ne pourront être enregistrées.

L'ensemble du dossier est également consultable en format numérique en mairies de Fragnes-la-Loyère, Champforgeuil, Crissey, Sassenay et Chalon-sur-Saône aux jours et heures d'ouverture de bureaux au public, et sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire. Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, disponible pendant toute la durée de l'enquête, à la Préfecture de Saône-et-Loire – bureau de la réglementation et des élections - Bat B - 217 rue de Strasbourg à MACON, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15.

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête : M. Daniel LONGIN.

M. Dominique ANDRIES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant l'enquête publique, il se tiendra à disposition du public en mairie de Virey-Le-Grand, pour recevoir les éventuelles observations orales ou écrites :

- lundi 4 décembre 2023 : de 8h à 12h
- jeudi 14 décembre 2023 : de 14h à 17h
- vendredi 22 décembre 2023 : de 9h à 12h
- vendredi 5 janvier 2024 : de 9h à 12h

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Virey-Le-Grand, Fragnes-la-Loyère, Champforgeuil, Crissey, Sassenay et Chalon-sur-Saône, ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Grand Chalon et en préfecture, bureau de la réglementation et des élections, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus de la construction et l'exploitation d'une nouvelle unité de valorisation de métaux nobles et spéciaux sur la commune de Virey-le-Grand, ZAC Saôneor – 584 rue du Lieutenant Putier.